

Paris, le 21 octobre

Accès aux soins : la solution est dans la coordination et non dans la coercition

A la veille de la reprise des débats sur le PLFSS pour 2023 à l'Assemblée nationale, l'Ordre réaffirme son opposition à toutes mesures de coercition ou de conventionnement sélectif imposées aux médecins et futurs médecins. Les solutions pour préserver l'accès et le parcours de soins reposeront sur l'organisation d'équipes de soins coordonnées par le médecin, au plus près des besoins des patients et des réalités des territoires. La réponse aux difficultés du système de santé passera par les médecins, pas contre eux.

La coercition n'est pas une solution. Ni pour les médecins, et encore moins pour les patients

Présentées à tort comme une réponse aux difficultés d'accès aux soins que rencontrent de trop nombreux Français, les mesures de coercition ou de conventionnement sélectif sont tout à la fois injustes et inefficaces.

Injustes pour les médecins, car elles reviendraient à faire porter aux jeunes générations la responsabilité de décennies de décisions totalement inadaptées aux enjeux de notre système de santé. Par ailleurs, le conventionnement sélectif concernerait le seul mode d'exercice libéral, qui souffre déjà d'un manque d'attractivité et de reconnaissance, notamment auprès des jeunes professionnels qui s'en détournent de plus en plus.

Selon une étude menée auprès de jeunes médecins spécialisés en médecine générale inscrits pour la première fois à l'Ordre des médecins en 2009, seuls 45% ont toujours un exercice régulier exclusivement libéral 13 ans après, en 2022. Or, les médecins à exercice libéral représentent actuellement 95% des médecins traitants.

Inefficaces pour les patients, car la coercition n'a pas fait la preuve de son efficacité, comme le documente un rapport de la DREES daté de décembre 2021 (« *Remédier aux pénuries de médecins dans certaines zones géographiques. Les leçons de la littérature internationale* »), là où elle a été expérimentée.

www.conseil-national.medecin.fr

 [@ordre_medecins](https://twitter.com/ordre_medecins)

Contact presse

Charles Van den Boogaerde
06 30 10 85 57

Ce même rapport démontre la difficulté à mettre en œuvre la régulation d'une profession dont les effectifs sont réduits et insuffisants, ce qui est aujourd'hui en France le cas des médecins quel que soit leur mode d'exercice. Il est en effet illusoire de penser que l'infime nombre de zones médicalement sur-denses en France puissent représenter une réserve de médecins suffisante pour pallier le manque de praticiens dans une partie toujours plus importante du territoire national.

L'Ordre s'est engagé dans la voie d'une plus grande coopération des professionnels de santé afin que chaque Français ait accès à un médecin

Engagés dans une démarche collective de recherche de solutions, les Ordres de santé viennent de proposer les bases d'une nouvelle organisation du parcours de soins autrement plus ambitieuse et concrète pour répondre à cette exigence républicaine qu'est l'accès de tous à un médecin.

Cette nouvelle approche repose sur une plus grande coopération entre tous les professionnels de santé, réunis au sein d'une équipe de soins coordonnée par le médecin traitant. Au sein de cette équipe, le médecin peut partager certains actes à d'autres professionnels de santé. Cela permettra un gain de temps médical pour les médecins, et de dégager ainsi des possibilités accrues de prise en charge des patients, et notamment des 650 000 malades en ALD n'ayant pas de médecin traitant.

Cette nouvelle offre de soins doit découler des besoins des patients et des territoires. La coopération des acteurs doit s'organiser localement, en fonction des problématiques sanitaires, géographiques, sociales de chaque territoire, et des professionnels qui y sont présents.

Ce nouveau parcours de soins ne sera tout simplement pas possible s'il n'est pas accompagné d'une revalorisation forte et sincère du rôle du médecin généraliste dans sa dimension tant professionnelle que financière.

C'est à cela que les pouvoirs publics devraient s'attacher. Il y a urgence.

www.conseil-national.medecin.fr

 [@ordre_medecins](https://twitter.com/ordre_medecins)

Contact presse

**Charles Van den Boogaerde
06 30 10 85 57**